

RWANDA

Les massacres de Kibeho. Une enquête indépendante doit être ouverte

Selon le gouvernement rwandais, plus de 300 personnes ont été tuées dans le camp de Kibeho pour personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Des témoins indépendants fournissent des estimations allant de 2 000 à 8 000 victimes. Ils ajoutent que des soldats gouvernementaux ont tiré sur des civils sans défense qui n'étaient manifestement pas armés. D'autres personnes auraient été tuées dans la panique qui a suivi. On ne connaît pas le nombre exact des victimes. C'est notamment pour cette raison qu'Amnesty International appelle le gouvernement rwandais à ouvrir une enquête indépendante comportant des investigations médico-légales idoines.

L'Organisation exhorte les gouvernements, entre autres, à s'associer à cet appel car elle pense que cette enquête est nécessaire pour d'autres raisons impérieuses. Elle montrerait clairement que les autorités rwandaises déplorent les nombreuses pertes en vies humaines et pourrait contribuer à rendre confiance à la population rwandaise ainsi qu'à la communauté internationale en démontrant que le gouvernement n'a pas pour politique de laisser les forces de sécurité commettre des homicides délibérés et arbitraires.

En établissant les circonstances des homicides et les raisons pour lesquels ils ont été perpétrés, on pourrait en tirer les enseignements qui permettraient d'éviter de nouveaux massacres si le gouvernement continue à mettre en œuvre une politique consistant à fermer les camps destinés aux personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Les appels du gouvernement rwandais et de la communauté internationale pour que les auteurs du génocide de 1994 fassent l'objet de poursuites seraient renforcés par l'ouverture d'une enquête à l'issue de laquelle les responsables des exécutions extrajudiciaires seraient déférés à la justice. Il est essentiel que s'agissant de l'impunité, les mêmes normes soient appliquées aux violations commises actuellement et à celles perpétrées par le passé, quels qu'en soient les auteurs.

L'appel lancé par Amnesty International en faveur de l'ouverture d'une enquête constitue un axe autour duquel peut s'organiser une réponse énergique de la communauté internationale face aux massacres. Il serait ainsi possible d'empêcher que les violations des droits de l'homme imputables à l'Armée patriotique rwandaise (APR) ne se perpétuent. La vérité et la justice doivent être au centre des efforts déployés pour rétablir le respect des droits de l'homme au Rwanda.

Étant donné les informations faisant état de tentatives pour enterrer les morts en toute hâte et dissimuler toute trace des homicides, Amnesty International estime qu'il est essentiel que toute enquête globale sur le massacre comporte des investigations médico-légales approfondies en vue de déterminer le déroulement des événements, le nombre des victimes et les causes de leur mort.

L'Organisation prie la communauté internationale d'apporter toute l'aide requise à ces investigations. Amnesty International prie les gouvernements et d'autres instances d'appuyer sa demande adressée à l'APR et au gouvernement rwandais pour que soient formulées des directives claires et publiques destinées à l'armée au sujet de l'usage de la force meurtrière. L'Organisation demande en outre aux gouvernements et autres instances de soutenir ses efforts pour que soient menées des enquêtes indépendantes sur les cas de violations des droits de l'homme qui sont signalés et pour que les responsables en soient traduits en justice, conformément aux normes internationales.

La tension, la peur et l'insécurité règnent au Rwanda. La peur des massacres et des homicides perpétrés à titre de représailles est alimentée par l'impunité dont bénéficient les tueurs, et ce climat favorise le cycle de la violence. Il est indispensable que la communauté internationale manifeste sa préoccupation et apporte son soutien aux programmes de prévention et que le gouvernement rwandais fasse la preuve de son engagement en faveur du respect des droits de l'homme.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Rwanda: The Kibeho killings – The need for an independent inquiry. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAL - mai 1995.